

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS227

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

-----

### ARTICLE 40

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« évalué »

le mot :

« identifié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement proposent de suivre les recommandations exprimées par la FEHAP d'une part en fixant à l'âge de 6 ans- âge auquel tous les enfants doivent obligatoirement être scolarisés- les enfants concernés par cette expérimentation et d'autre part, en créant les conditions pour qu'au-delà du dépistage, une évaluation puisse être effectuée.